Cfdt: FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

Le 3 juillet 2025

Communiqué de presse :

La Fep-CFDT réagit à la parution du rapport sur les modalités du contrôle par l'État et de la prévention des violences dans les établissements scolaires

La Fep-CFDT, premier syndicat de l'enseignement privé, a été auditionnée par Mme Spillebout et M. Vannier dans le cadre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Elle salue le travail approfondi mené par la commission ainsi que l'écoute accordée à la parole des victimes.

La Fep-CFDT partage certaines recommandations préconisées qu'elle réclame depuis longtemps : prolongation du délai de prescription, renforcement de la régularité et de la transparence des inspections, renforcement de la formation des personnels à la prévention et au signalement des violences, structuration des procédures de signalement sécurisées et indépendantes.

La Fep-CFDT rappelle qu'il existe une très grande diversité de pratiques dans les établissements privés. Ce rapport ne doit pas stigmatiser ces établissements qui ont toute leur place dans le service public d'éducation, ni les personnels qui œuvrent dans l'intérêt des élèves.

La lutte contre les violences en milieu scolaire ne pourra être efficace que si elle repose sur une mobilisation collective, respectueuse des rôles de chacun, et surtout, centrée sur l'intérêt supérieur de l'enfant.

Mais quel avenir pour ces recommandations ?

Contact : Valérie Ginet, Secrétaire Générale - 06 11 63 06 93